



2011

# Rapport d'activité des services

00	AVANT-PROPOS	3
01	LES INSTANCES DÉLIBÉRANTES	4
02	LES COMPÉTENCES	5
03	ORGANIGRAMME	6
04	LES MOYENS GÉNÉRAUX : ADMINISTRATION , FINANCES ET PERSONNEL	8
05	L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	10
06	LE PAYS DU SUD DE L'OISE (PSO)	11
07	LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI	12
08	L'ENVIRONNEMENT	22
09	LES SERVICES À LA POPULATION	26
10	LE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE	29
11	L'ANIMATION CULTURELLE	30
12	LE SOUTIEN AUX COMMUNES	32
13	LA COMMUNICATION EXTERNE	33
14	INFOS PRATIQUES - LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	35

## sommaire

Le Pays de Valois a poursuivi sa route 2011 sur la base du schéma directeur et du premier projet de territoire encore en vigueur, en décuplant toute son énergie !

C'est ainsi que l'année a été rythmée par l'aboutissement ou l'avancée de dossiers majeurs, d'événements importants, tels que :

- l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale ;
- l'implantation de la première entreprise d'importance, sur la zone d'activités économiques intercommunale du Chemin de Paris, source de recettes et créatrice d'emplois ;
- l'inauguration de l'équipement multiservices à la population du canton de Betz ;
- la signature du contrat global de l'eau de l'Automne ;
- les Rencontres économiques du Valois ;
- le choix d'un scénario d'aménagement en voie verte du délaissé ferroviaire Ormoy-Villers à Mareuil sur Ourcq.

Avec en toile de fond l'offre habituelle à la population en termes de loisirs sportifs et culturels (centre aquatique, gymnases, concerts-spectacles...), sites d'initiation aux technologies d'information et de communication, Valois mobilité... Vous en retrouverez le détail en parcourant ce document.

Mais au-delà de la gestion de notre établissement, de l'avancement des projets, l'année a été marquée par l'élaboration d'un nouveau projet de territoire ayant mobilisé l'ensemble des différents services, autant transversaux qu'opérationnels, qui ont apporté leur expertise aux élus du bureau et aux délégués communautaires impliqués pour leur permettre de définir les orientations de développement du Valois.

C'est le fruit de ce travail d'équipe des délégués communautaires et des personnels, cadres et techniciens, qui a été soumis à l'approbation du conseil communautaire en début d'année 2012.

Le compte rendu d'activité, derrière son appellation administrative peu attrayante, témoigne du bilan positif de l'année écoulée, grâce à l'engagement et à l'implication de tous pour réaliser avec succès les actions prévues et rendre le territoire toujours plus vivant et attractif.

Que chacun ici en soit remercié, en qualité d'élu, de personnel, ainsi que les partenaires, sans lesquels rien ne pourrait se faire.

Que ce document vous permette de promouvoir notre territoire.

Bonne lecture !

**Arnaud FOUBERT**  
Président de la CCPV  
Maire de Crépy-en-Valois

# 01 LES INSTANCES DÉLIBÉRANTES

## Le Conseil communautaire

Organe délibérant de la CCPV, le Conseil communautaire décide de la réalisation des actions et opérations d'intérêt communautaire sur le territoire de la CCPV. Il est composé de cent-un délégués, désignés par les conseils municipaux des communes membres.

## Le Bureau communautaire

Composé du président, des cinq vice-présidents et de quinze conseillers délégués, le Bureau fait des propositions au Conseil communautaire. Il est compétent pour délibérer par délégation du Conseil communautaire.

## Le président

Élu par le Conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers, il préside le Conseil et le Bureau.

## Les commissions thématiques

Elles préparent les dossiers, donnent leur avis sur les sujets dont elles sont investies et les transmettent au Bureau. Outre la commission d'appel d'offres et le comité de suivi du schéma directeur et l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), on dénombre les commissions suivantes :

- commission aménagement du territoire et tourisme ;
- commission culture, services à la population et aux communes, associations ;
- commission travaux, constructions, logement ;
- commission environnement, déchets, énergies ;
- commission eau et assainissement ;
- commission développement économique ;
- commission finances ;
- commission communication.

## Des chiffres qui parlent...

### En 2011 :

5 réunions du Conseil communautaire  
7 réunions du Bureau communautaire

# 02 LES COMPÉTENCES

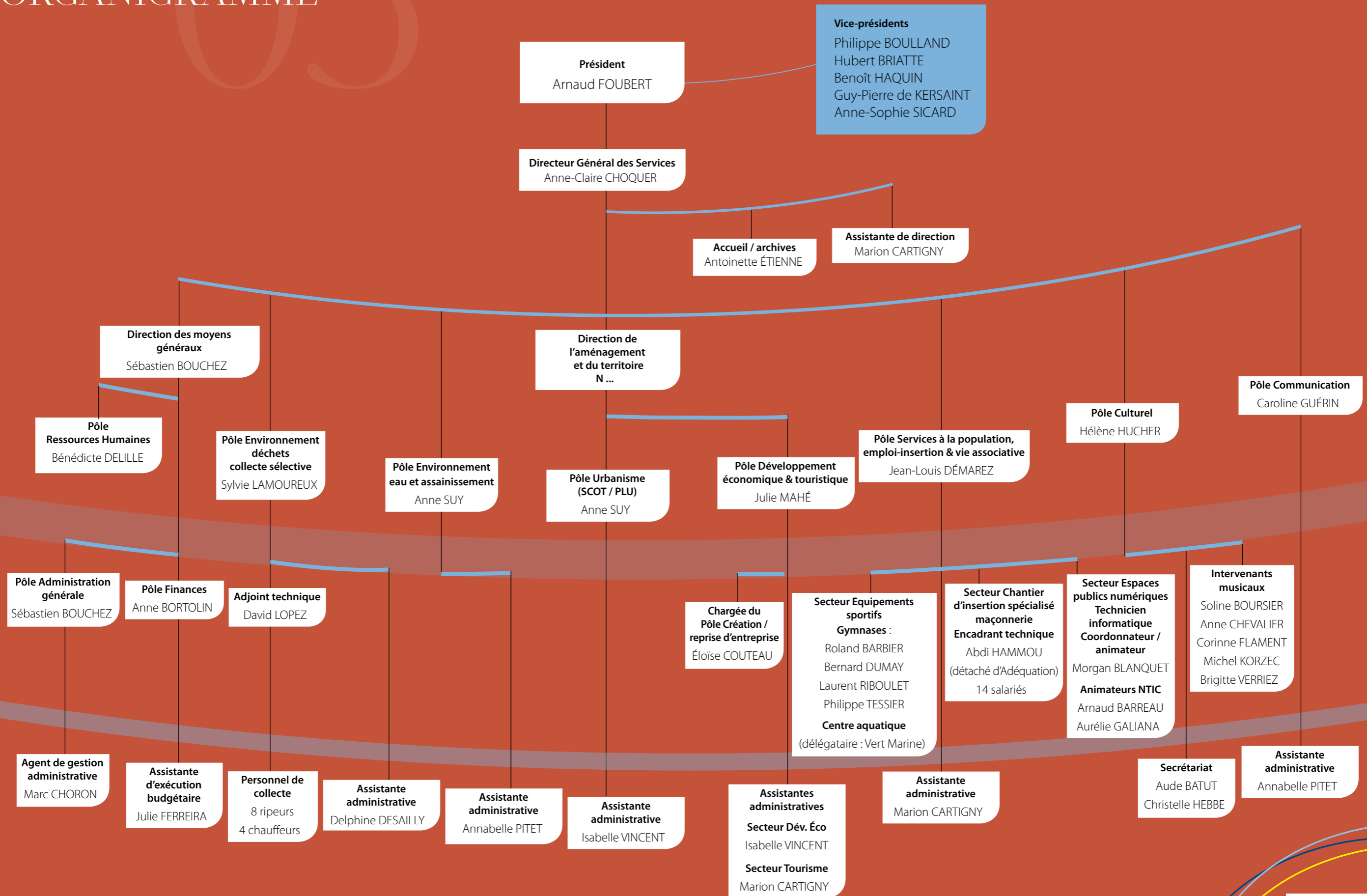
Elles sont détaillées dans les statuts de la collectivité (disponible sur simple demande auprès de la CCPV et sur le [www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr)) et se déclinent comme suit :

- aménagement de l'espace ;
- développement économique ;
- protection et mise en valeur de l'environnement ;
- construction, entretien, fonctionnement d'équipements et de services culturels et sportifs en liaison avec les collèges ;
- secours incendie et sécurité ;
- animation socioculturelle ;
- insertion professionnelle ;
- action touristique ;
- autres domaines : études et mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration des services à la population (logement, transport...).



▲ Locaux du siège de la CCPV au 37 bis rue Gambetta à Nanteuil-le-Haudouin. © CCPV, A. Pitet

# ORGANIGRAMME



# LES MOYENS GÉNÉRAUX : ADMINISTRATION, FINANCES ET PERSONNEL

## La CCPV a renforcé son équipe et modernisé ses outils informatiques

Logiciels acquis en 2011 :

- « Yourcegid Finances » pour les finances,
- « Guarnérius » pour la dette,
- « Carrus » pour la gestion des ressources humaines

Ces logiciels sont opérationnels depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les Moyens généraux ont vu le jour en 2011. Ils succèdent au Service administratif et financier dont ils gardent les missions. Trois pôles identifiés les composent désormais : le pôle Administration générale, le pôle Finances et le pôle Ressources humaines.

En 2011, l'activité du service s'est principalement exercée dans les domaines des instances statutaires, des marchés publics et des financements, de la gestion des personnels.

### Activités du service :

- préparation et suivi des réunions des instances délibérantes (78 délibérations en 2011, 96 arrêtés, 11 contrats de droit public et avenants, 7 comptes-rendus de Bureaux communautaires, 5 comptes rendus de Conseils communautaires) ;
- montage ou aide au montage des marchés publics (10 marchés à procédure adaptée, et 2 marchés formalisés européens) ;
- appui aux chargés de mission dans le montage des plans de financement des projets, et dans la sécurisation des procédures ;
- élaboration des prospectives budgétaires, notamment en lien avec la réflexion sur le nouveau projet de territoire ;
- élaboration du budget principal, des budgets annexes du BIL et du SPANC, des décisions modificatives, des comptes administratifs ;
- exécution budgétaire (1 587 mandats et 245 titres de recettes) ;
- suivi des demandes d'acomptes et soldes de subventions (y compris FRAPP pour les projets des communes) ;
- suivi des dossiers d'assurance du personnel, des bâtiments et des véhicules ;
- traitement de 75 bulletins de paie et d'indemnités en moyenne par mois ;
- gestion des carrières et des formations ;
- suivi des arrêts maladie, visites médicales, des congés...



▲ En 2011, 5 séances du Conseil communautaire ont été organisées. C'est le service des Moyens généraux qui prépare les réunions et rédige les comptes rendus. Il en est de même pour les réunions du Bureau communautaire. © CCPV

Compte administratif 2011	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)	Dépenses (en euros)	Recettes (en euros)
<b>Moyens généraux</b>				
Direction, coordination	1 054 574,41	11 922 446,97	1 083 830,97	786 375,24
Administration générale	415 532,33	2 723,00	21 423,40	1 014,53
Communication	104 020,41	244,00	1 766,38	290,09
<b>Sous total</b>	<b>1 574 127,15</b>	<b>11 925 413,97</b>	<b>1 107 020,75</b>	<b>787 679,86</b>
<b>Soutien aux communes</b>				
Incendie	1 650 270,43	260,68	0	0
Gymnases, collèges	251 739,99	7 971,34	407 820,57	590,65
Eau, assainissement	84 192,82	13 368,00	63 173,41	247 641,82
Ordures ménagères	5 098 013,45	69 180,80	90 064,94	145 940,58
Voirie	19 835,85	12 409,00	0	0
<b>Sous total</b>	<b>7 104 052,54</b>	<b>103 189,82</b>	<b>561 058,92</b>	<b>394 173,05</b>
<b>Développement local</b>				
Associations	84 548,00	0	0	0
Picardie en ligne	94 961,28	39 092,11	400,48	62,00
Associations culturelles	48 170,00	0	0	0
Culture, ensemble musical	536 965,01	180 718,19	20 311,02	13 517,39
Tourisme et patrimoine	11 477,43	0	136 613,01	513 508,56
Centre aquatique	1 055 357,02	299 466,76	683 187,95	501 296,64
Valois mobilité	24 207,96	51 334,30	0	0
CSR / CAT	42 955,66	154 735,16	107 935,13	121 568,52
Enfance, jeunesse	156 930,23	2 386,45	1 690,54	19,35
Chantier d'insertion MIEF	329 463,57	167 891,90	0	0
Logement	9 456,36	17 039,00	0	0
Observatoire	7 681,38	17 337,17	0	0
Aménagement, SCoT	102 979,59	42 287,35	0	90,77
Développement économique	187 844,84	1 267,00	125,88	449,49
<b>Sous total</b>	<b>2 692 998,33</b>	<b>973 555,39</b>	<b>950 264,01</b>	<b>1 150 512,72</b>
<b>Total général</b>	<b>11 371 178,02</b>	<b>13 002 159,18</b>	<b>2 618 343,68</b>	<b>2 332 365,63</b>
<b>Avec restes à réaliser</b>			<b>739 119,00</b>	<b>736 872,00</b>
<b>Total général</b>	<b>11 371 178,02</b>	<b>13 002 159,18</b>	<b>3 357 462,68</b>	<b>3 069 237,63</b>
			<b>Excédent CA 2011</b>	<b>1 342 756,11</b>

# L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## La CCPV a approuvé son Schéma de Cohérence Territoriale

### L'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Institué par la loi Solidarité et Renouveau Urbains du 13 décembre 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale définit les grandes orientations d'aménagement du territoire communautaire à l'horizon 2020. Le SCoT fixe notamment les conditions permettant d'assurer l'équilibre entre le renouvellement urbain et des extensions urbaines maîtrisées, la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat, l'utilisation économe et équilibrée des espaces, la maîtrise de la circulation automobile et la préservation de l'environnement.

Le dossier du SCoT est consultable au siège de la CCPV, aux horaires d'ouverture au public. Il est également consultable sur le site Internet de la CCPV, à l'adresse suivante : [www.cc-paysdevalois.fr/scot/](http://www.cc-paysdevalois.fr/scot/)

### Suivi et mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux avec le SCoT

La commission aménagement de la CCPV (délibération du Conseil communautaire, le 6 mai 2008) a notamment pour rôle de suivre le SCoT, ainsi que la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes. Elle rend donc régulièrement des avis sur les modifications, les révisions de plans d'occupation des sols (POS), ainsi que les élaborations de plans locaux d'urbanisme (PLU).

L'avis de la CCPV, en tant que personne publique associée, est en effet sollicité sur tous les documents d'urbanisme élaborés, révisés ou modifiés par les communes. Pour mémoire, l'avis est réputé favorable après trois mois de silence (art L. 123-9 du code de l'urbanisme) suivant l'arrêt du projet. Cet avis est annexé dans le dossier d'enquête publique (art L. 123-10 du Code de l'Urbanisme).

Les documents d'urbanisme locaux doivent être mis en compatibilité avec le SCoT dans les trois ans qui suivent son approbation (art L.123-1 du CU).

Rappelons que les services de l'État émettent un avis sur les PLU en se référant au SCoT et à la circulaire du 1<sup>er</sup> septembre 2009 relative au contrôle de la légalité en matière d'urbanisme. Ce texte indique les quatre politiques publiques auxquelles l'État doit attacher une importance particulière à savoir :

- l'impératif de sécurité publique à travers la prise en compte de la problématique des risques naturels et technologiques ;
- le respect des dispositions nationales de préservation et de protection de l'environnement, notamment de la biodiversité ;
- la production de logements dans le respect du principe de mixité sociale ;
- le principe de la gestion économe de l'espace.

Dans le cadre de la révision de son Schéma directeur datant de 1995, la CCPV a élaboré son SCoT de 2008 à 2011 :

**30 septembre 2010** : le Conseil communautaire en arrête les termes ;

**janvier-juin 2011** : le projet est soumis à enquête publique à deux reprises. La première enquête (17 janvier - 18 février), est invalidée suite au décès accidentel du commissaire-enquêteur, M. Guy Bouretz, qui n'a pu remettre son rapport et ses conclusions. Une deuxième enquête est donc confiée à M<sup>me</sup> Anne-Marie Farvaque-Béra (20 mai-20 juin). Elle émet un avis favorable au projet de SCoT.

**29 septembre 2011** : adoption définitive du SCoT par le Conseil communautaire.

En 2011, la commission aménagement s'est réunie à quatre reprises :

**3 mars 2011** : examen des PLU arrêtés par les communes du Plessis-Belleville et de Péroy-lès-Gombries ;

**12 avril 2011** : réexamen du projet de PLU de Péroy-lès-Gombries, modification n°1 du PLU d'Ormoy-Villers ;

**8 juin 2011** : prise en compte du projet d'aménagement du Bois du Roi par les documents d'urbanisme des communes de Péroy-lès-Gombries et d'Ormoy-Villers, et avis sur le projet de PLU de Rouvres-en-Multien et sur la modification n°2 du PLU de Crépy-en-Valois ;

**1<sup>er</sup> décembre 2011** : étude du Plan de déplacement urbain de Crépy-en-Valois, du Schéma régional climat air énergie, du projet de SCoT du Soissonnais, et avancement de la révision de la charte du Parc naturel régional Oise-Pays de France.



# LE PAYS DU SUD DE L'OISE (PSO)

## Le programme FRAPP 2009-2011 comporte 24 opérations sur le Pays de Valois (\*)

Le PSO a tenu une seule réunion plénière en 2011 (avril).

Le contrat d'appui aux Pays de Picardie, relatif aux trois années 2009, 2010 et 2011, a dû intégrer la réforme de la fiscalité et la réforme territoriale de décembre 2010. Le Conseil régional de Picardie, n'ayant pas encore mené à terme sa réflexion d'ensemble, a décidé de prolonger d'un an (jusqu'au 31 décembre 2012) le contrat d'appui en cours. Les différents pays ont ainsi bénéficié d'une prolongation pour instruire en direct leurs dossiers – élaborés suivant le programme FRAPP (avalisé en 2010 et modifié par avenant en mai 2011).

La CCPV a ainsi présenté une douzaine de projets sur les 17 opérations inscrites. Les autres seront instruits dans le courant de l'année 2012.

Par ailleurs, les trois projets portés par la CCPV pour le compte de l'ensemble des communautés de communes du PSO, ont progressé dans leur mise en place ; certains d'entre eux ont évolué.

### Le plan de déplacement et de mobilité

L'année 2010 avait vu l'élaboration du diagnostic et de différents scénarii de mobilité pour le PSO. Le scénario retenu vise à faciliter les déplacements domicile/travail et domicile/pôles de vie (commerces, professionnels de santé...).

En 2011, le scénario choisi a été décliné en termes d'actions opérationnelles. Le bureau d'études Inddigo, après retour de chaque intercommunalité, a remis son document à la fin de l'automne à la CCPV. Une réunion du comité de suivi a été programmée début 2012 afin de conclure l'étude.

### Les 3<sup>èmes</sup> Assises du transport et de la mobilité

Elles seront organisées dans le courant de l'année 2012, après examen de l'étude relative au plan de déplacement et de mobilité.

### L'observatoire territorial

En mars 2008, l'étude de la définition d'un observatoire territorial, réalisée par l'agence d'urbanisme Oise la Vallée, posait les bases d'un observatoire à l'échelle du Pays du Sud de l'Oise. Or, ces deux dernières années, l'observatoire du Parc naturel régional Oise-Pays de France a progressé : il couvre la quasi-totalité des intercommunalités du PSO, sauf le territoire du Pays de Valois (seules 4 communes appartiennent au PNR).

Pour cette raison, le projet d'observatoire territorial a été revu et articulé en deux phases :

**1. mise en place de l'observatoire** : elle a été effectuée à l'échelle du PSO, et à l'automne 2011, le cabinet a remis un atlas cartographique global mais aussi décomposé au niveau de chacune des intercommunalités, décliné selon cinq thématiques (population-famille ; logement ; emploi ; revenus ; développement économique-tourisme) avec des indicateurs correspondant à un premier socle d'observatoire et de SIG ;

**2. assistance au fonctionnement et actualisation** (années 2 et 3) : le cabinet d'étude se consacrera à l'observatoire de la CCPV, en partenariat avec le cabinet qui s'occupe de l'observatoire du PNR (échange de données, etc).

L'observatoire fait partie des outils d'aide à la décision et de suivi du SCoT du Pays de Valois. Étude confiée au Cabinet I2G et HB.

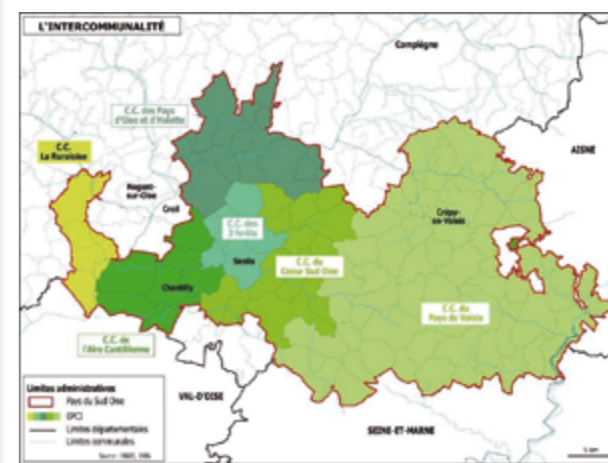
Rappel : le PSO n'est pas un EPCI constitué sous forme d'association ou d'établissement public. Il est la juxtaposition des 6 communautés de communes qui collaborent entre elles suivant une charte afin de contractualiser le partenariat avec la région de Picardie selon les règles et les enveloppes déterminées par le Conseil régional.

- (\*)
- 8 projets CCPV dont 7 engagés
  - 10 projets communaux dont 7 engagés
  - 6 projets PSO dont 4 engagés

18 fiches actions déclinent les objectifs poursuivis :

- développer l'usage des transports collectifs ;
- favoriser l'intermodalité ;
- organiser les flux automobiles et de marchandises ;
- favoriser l'usage des modes doux.

Le Pays du Sud de l'Oise. © PSO



# LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

**C'est l'objectif prioritaire de la CCPV pour la décennie à venir**

La CCPV souhaite **renforcer** l'attractivité économique du territoire afin de maintenir un taux d'emploi à 0,6 [ce ratio correspond au déséquilibre entre le nombre d'emplois (14 200) sur le territoire et le nombre d'actifs (24 000) qui habitent sur le Valois et qui travaillent ailleurs car il y a moins d'emplois que d'actifs], **créer** 2 600 emplois en 10 ans et **valoriser** l'accueil des entreprises. Avoir une politique active en matière de développement économique est indispensable pour attirer des entrepreneurs, des créateurs et des investisseurs qui doivent trouver des structures d'accueil, des espaces pour s'implanter, des équipements pour communiquer, des infrastructures pour recevoir leurs clients.

Dans un contexte de crise économique et financière internationale, la CCPV a choisi de faire du développement économique sa priorité des dix ans à venir. Ses objectifs : **accroître son attractivité et son rayonnement, assurer la croissance des TPE et PME du territoire et développer une stratégie économique en lien avec les entreprises du Pays de Valois.**

La stratégie économique de la CCPV se structure autour de quatre axes d'action qui abordent :

1. l'attractivité de son image globale ;
2. l'implantation et le développement d'entreprises ;
3. la formation et la réinsertion en lien avec les besoins des entreprises du territoire et des territoires voisins ;
4. la diversification de son économie.

## Promouvoir une image globale, dynamique et attractive favorisant son rayonnement

La promotion du territoire et de ses entreprises est au cœur de la stratégie de développement économique de la CCPV. Pour asseoir cette stratégie, le service développement économique, en partenariat étroit avec le service communication, a développé une palette d'actions et de manifestations ciblées qui correspondent aux différents besoins des chefs d'entreprise et aux besoins de promotion du territoire. Son objectif : **devenir la porte d'entrée économique du territoire.**

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont pris une place prépondérante dans notre vie quotidienne. Cette accélération de la technologie nous impose une adaptation tout aussi rapide. La CCPV a donc lancé une lettre d'information électronique thématique sur le développement économique.



En 2011, la CCPV a lancé sa première lettre d'information économique, organisé la deuxième édition des Rencontres économiques du Valois et participé au salon de l'habitat à Crépy-en-Valois.

### La Newsletter éco

Cette lettre est destinée aux entrepreneurs du Valois.

Elle a pour objectif d'informer sur les transformations du Pays de Valois : les nouvelles entreprises qui s'y installent, les outils mis à la disposition des entrepreneurs par la collectivité, les terrains et les locaux disponibles ; mais aussi sur l'actualité des activités économiques. Ce nouvel outil trimestriel doit permettre de renforcer les liens entre les entreprises du Valois, les élus et l'administration.

#### Chiffres clés

**1 162 inscrits à la Newsletter éco**  
**2 numéros de Newsletter en 2011 :**  
- septembre  
- décembre



▲ La deuxième édition des Rencontres économiques du Valois s'est déroulée le 8 décembre 2011 à Lévigien. © CCPV, A. Pitet

## Les Rencontres économiques du Valois

Depuis plusieurs années, la CCPV est partenaire du Groupement des Entreprises du Valois. Le GEV met en place des partenariats avec de grands pôles économiques de proximité afin de faciliter leurs échanges.

Les Rencontres économiques du Valois sont nées de ce partenariat.

La deuxième édition s'est tenue à Lévigien le 8 décembre 2011 et a rassemblé 65 entreprises.

#### Chiffres clés

**94 personnes présentes dont 65 entreprises**  
**7 intervenants**

Basées sur la présentation des décisions qui vont influencer sur la vie économique du territoire, ces rencontres annuelles réunissent entreprises, acteurs économiques et élus locaux autour de problématiques communes. Elles doivent permettre aux dirigeants d'entreprises du Valois de s'informer sur les évolutions territoriales, financières, sociales, économiques, environnementales... qui peuvent les impacter. Elles peuvent également contribuer à leur intégration dans les réseaux accélérateurs de développement.

Les REV ont permis d'aborder les points suivants :

- L'Europe et les entreprises ;
- Le Projet de territoire de la CCPV et son volet développement économique ;
- La fiscalité de l'entreprise et du dirigeant, actualités 2011 et perspectives 2012 ;
- Les directives sociales : le plan sénior dans les entreprises, la pénibilité et la parité hommes/femmes ;
- L'accessibilité : un enjeu pour 2015.

## Le salon valoisien

**14 et 15 mai 2011:** pour la deuxième édition du salon de l'habitat, organisé par le Rotary Club de Crépy-en-Valois, la CCPV a installé un stand présentant ses différentes activités.

Le service développement économique a organisé, pour les entreprises présentes, un moment d'échange convivial. Les produits et les services développés par la CCPV ont ainsi pu être présentés aux chefs d'entreprise, aux porteurs de projet et aux investisseurs.

#### Perspectives

**La participation de la CCPV à des salons professionnels sur le Valois et à l'extérieur devrait se développer dans les années à venir. Cette présence permet d'accroître le rayonnement du territoire, ainsi que la notoriété des entreprises qui y sont installées et qui contribuent largement à son dynamisme.**



▲ Salon de l'habitat 2011 : Arnaud Foubert, président de la CCPV, et Anne-Sophie Sicard, vice-présidente en charge du développement économique, ont rencontré les entrepreneurs du Valois sur le stand de la CCPV. © CCPV, A. Pitet

## Aider les entreprises à s'implanter et à se développer sur le Valois

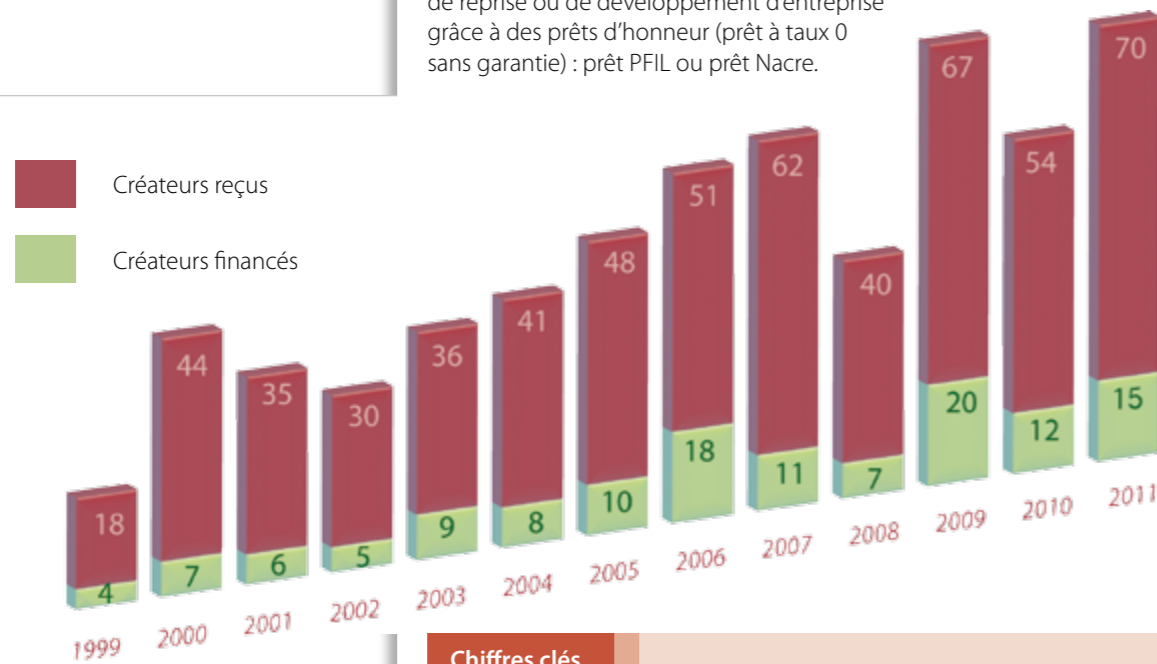


La CCPV souhaite favoriser l'accueil de nouvelles entreprises sur son territoire. Elle se propose de devenir l'ambassadeur des communes du Valois pour promouvoir leurs locaux et leurs fonciers disponibles, mais aussi pour aider les créateurs ou repreneurs d'entreprise qui souhaiteraient s'y implanter.

Dans ce cadre, depuis plus de 10 ans, la CCPV travaille en étroite collaboration avec la plate-forme d'initiatives locales (PFIL) : Oise-Est Initiative (soutenue par la CCPV à hauteur de 32 000 € en 2011), elle continue à développer sa pépinière d'entreprises, l'Espace Valois Entreprendre, et elle favorise l'installation de nouvelles entreprises sur sa zone d'activités économiques intercommunale à Nanteuil-le-Haudouin : le Parc du Chemin de Paris.

### Accompagner gratuitement les créateurs ou repreneurs d'entreprise

Premier contact dans la réalisation d'une idée (étude de marché, montage du business plan, etc.), l'équipe du service développement économique conseille les futurs entrepreneurs sur les méthodes les plus adaptées pour se lancer. Grâce au partenariat avec Oise-Est Initiative, la CCPV peut également proposer des financements complémentaires dans l'élaboration d'un projet de création, de reprise ou de développement d'entreprise grâce à des prêts d'honneur (prêt à taux 0 sans garantie) : prêt PFIL ou prêt Nacre.



#### Chiffres clés

70 porteurs de projets accueillis et accompagnés  
 25 dossiers de demande de prêts d'honneur présentés  
 15 prêts d'honneur octroyés dont 8 pour des reprises (4 commerces, 8 artisans et 3 entreprises de service)  
 125 emplois créés ou pérennisés  
 199 000 € prêtés

## Bilan économique du territoire 2011

**20 octobre 2011** : les Trophées de l'Initiative ont mis à l'honneur Caroline Danne, lauréate 2011 du Pays de Valois. Elle est agricultrice en maraîchage biologique sur la commune de Morienvall. Ont été soulignés sa volonté, sa persévérance et son investissement personnel dans son projet de création. Deux semaines plus tôt, les services développement économique et communication avaient permis aux partenaires de la CCPV de découvrir son exploitation (des légumes oubliés y sont cultivés) et de déguster ses produits bio (avec des recettes de cuisine originales).



Les Trophées de l'Initiative : Caroline Danne, lauréate 2011 du Pays de Valois, présente son exploitation de maraîchage biologique aux élus et partenaires de la CCPV. © CCPV, A. Pitet

## Héberger et conseiller les entreprises en création

L'Espace Valois Entreprendre (EVE) fut la première pépinière d'entreprises généraliste créée dans l'Oise. Celle-ci a pour objectifs d'aider à l'insertion des entreprises en création dans le tissu économique local et de favoriser leur pérennité. L'EVE propose aux entreprises tout juste créées un accueil dans des locaux équipés et loués à des tarifs privilégiés.

La CCPV, en partenariat avec l'Association interentreprises pour le développement de l'emploi, de la formation et de l'insertion (AIDEFI, soutenue par la CCPV à hauteur de 61 000 € en 2011), qui gère la pépinière au quotidien, propose aux « pépins » des entretiens semestriels, des ateliers d'information trimestriels sur des thématiques telles que le recrutement, la comptabilité... des repas « Entr'aide » entre les anciens et les nouveaux « pépins ».

**8 avril 2011** : journée porte ouverte organisée par l'AIDEFI, avec l'aide de la CCPV, pour faire redécouvrir cet outil à tous les partenaires de la création d'entreprises sur le territoire du Valois et des alentours. Cette démarche devrait être renouvelée en 2012.

#### Chiffres clés

240 € de loyer par mois les deux premières années  
 20 m<sup>2</sup> de bureau équipés  
 41 entreprises accueillies en dix ans au sein d'EVE dont 3 en 2011  
 86 emplois créés en dix ans



Journée portes ouvertes EVE : Eric Woerth est venu visiter la pépinière d'entreprises EVE. Ici, lors de la conférence de presse, de gauche à droite : Anne-Sophie Sicard, vice-présidente de la CCPV en charge du développement économique, Eric Woerth, député-maire de Chantilly, Jean-Marc Naudet, président de l'AIDEFI et Bénédicte Guibourg, directrice de l'EVE. © CCPV, A. Pitet

En 2011, selon les annonces légales diffusées dans *Picardie la gazette*, le territoire du Valois comptabilise presque 80 créations d'entreprises, environ 60 liquidations ou dissolutions d'entreprises et pratiquement autant d'entreprises sont venues s'installer sur le Valois ou l'ont quitté. Le territoire a donc connu une évolution positive du nombre d'entreprises présentes (environ +20).

Quant au service développement économique de la CCPV, il a aidé financièrement 20% des entreprises qui se sont créées en 2011 sur son territoire.

Les **Trophées de l'Initiative** sont destinés à mettre en avant la réussite de créateurs repreneurs accompagnés par les communautés de communes adhérentes à la PFIL. Leur 4<sup>ème</sup> édition a été organisée à Compiègne par Oise-Est Initiative. Elle a regroupé plus de 600 participants.

Situé sur la commune du Plessis-Belleville, à 15 minutes de Roissy et 40 kilomètres de Paris, l'EVE compte 13 bureaux sur un plateau de plus de 400 m<sup>2</sup>.



**Le Parc du Chemin de Paris.** Les 18 hectares sont prévus pour accueillir des petites et moyennes entreprises (60%) et des entreprises de logistique (40%).

Pour promouvoir cette zone, Nexity, aménageur concessionnaire, a édité une plaquette de présentation du Parc du Chemin de Paris.

Système U est le 4<sup>ème</sup> groupe de distribution alimentaire français et il est présent sur la France entière. Le nouvel entrepôt situé à Nanteuil-le-Haudouin est rattaché aux départements Nord et Ouest dont le siège est à Caen. Il réceptionne et expédie des produits frais entre 3°C et 5°C. L'objectif affiché par Système U est de faire de ce nouvel entrepôt un lieu « où il fait bon vivre » avec partage et convivialité. Afin de les aider dans le recrutement de leurs employés, la CCPV les a mis en relation avec la MIEF (Maison de l'emploi, de l'entreprise et de la formation locale). Cette association, subventionnée par la CCPV, a ainsi pu mettre en place des plans de recrutement et de formation nécessaires et compatibles avec les besoins de l'entreprise, en partenariat étroit avec le Pôle Emploi de Crépy-en-Valois.

## Une centaine d'emplois créés sur la zone d'activités économiques intercommunale du Valois

**2004** : la CCPV a lancé sa première zone d'activités économiques intercommunale (ZAEI) à Nanteuil-le-Haudouin.

**18 Juin 2011** : ouverture de la première entreprise : Système U. Cela génère la création d'environ 100 emplois sur la zone dont 60 agents logistiques en CDI (essentiellement en recrutement local).

Cette livraison a donné lieu à une inauguration organisée par Nexity le 23 juin 2011.

### Chiffres clés

**18 ha de zone**  
**6 lots commercialisés dont 1 vendu en 2011**  
**100 emplois créés en 2011**



▲ Le bâtiment Système U construit sur le Parc du Chemin de Paris, zone intercommunale à Nanteuil-le-Haudouin. ©SAGL Architectes Associés & Olichon Pavageau et Associés

## Favoriser la formation et la réinsertion en lien avec les besoins des entreprises du territoire et des territoires voisins

Activités ayant débuté, s'étant poursuivies ou achevées en 2011 :

Cuvergnon : mur intérieur du cimetière

Duvy : réfection du mur du cimetière

Fresnoy-la-Rivière : réfection intérieure de l'ancien presbytère (2<sup>ème</sup> étape de travaux)

Rosoy-en-Multien : réfections intérieures d'un mur de l'église et de la sacristie

Séry-Magneval : travaux de réaménagement intérieur dans l'ancien logement communal

Un des objectifs du SCoT, dans le cadre du développement économique, est de maintenir le taux d'emploi à 0,6 sur le Valois. Cela sous-entend que la CCPV doit permettre aux actifs habitant le Valois de trouver un emploi sur ce territoire. L'emploi et l'insertion font donc partie intégrante de la politique de développement économique souhaitée par la CCPV (pour comparaison des taux d'emploi : Pays d'Oise et d'Halatte : 0,57 – Agglomération de la région de Compiègne : 1,31).

### L'insertion par la rénovation du patrimoine rural : le chantier d'insertion

La CCPV est maître d'ouvrage et maître d'œuvre du chantier d'insertion du Pays de Valois. Tout en contribuant à favoriser l'insertion professionnelle de personnes en difficulté, le chantier d'insertion permet la restauration du patrimoine des communes du Valois. En 2011, les communes de Cuvergnon, Duvy, Fresnoy-la-Rivière, Rosoy-en-Multien et Séry-Magneval en ont bénéficié.



▲ ▶ Travaux de rénovation de l'ancien presbytère à Fresnoy-la-Rivière (ci-dessus : avant, à droite : après). © CCPV, A. Hammou



Le chantier d'insertion emploie en permanence 14 personnes, recrutées chaque année en Contrat unique d'insertion pour une durée maximale de 12 mois. Les salariés bénéficient d'un contrat de travail de 24 heures par semaine comprenant formation technique sur les chantiers, formation théorique en groupe et accompagnement socioprofessionnel individualisé. La formation est confiée à *Adéquation*, organisme de formation conventionné.

Des sorties anticipées provoquent des rotations d'embauche. Ainsi, en 2011, ce chantier a salarié 17 personnes.

### Quelques chiffres significatifs pour 2011 :

- 17 personnes ont été orientées vers des dispositifs favorisant la résolution de problématiques sociales (logement, mobilité, surendettement, famille, etc.) et/ou de santé ;
- 5 personnes ont retrouvé un emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois) ;
- 4 personnes ont retrouvé un emploi de transition (contrats de 3 mois renouvelables) ;
- 7 personnes ont obtenu le PSC1 (équivalent du Brevet de premier secours) ;
- dans le domaine de la mobilité : 2 salariés ont obtenu le permis B et 13 sont en cours, grâce à différentes aides (Aides personnalisées au retour à l'emploi, Conseil général, MIEF) ; 5 d'entre eux ont bénéficié du dispositif « Valois mobilité » ;
- dans le domaine du logement : 3 salariés ont obtenu un logement et 4 demandes sont en cours ;
- dans le domaine du surendettement : 4 dossiers sont en cours d'instruction.

Par ailleurs, diverses actions, collectives et individuelles, ont été entreprises, en lien avec les problématiques des salariés. En matière de santé, les actions ont été menées avec le Centre de prévention et d'éducation pour la santé de Creil. En matière de gestion du budget, deux conseillères en économie sociale et familiale de la MSF de Crépy-en-Valois sont intervenues.

Cette action permet à des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, des jeunes de moins de 26 ans, des Demandeurs d'Emploi Longue Durée ou des personnes ayant le statut de Travailleur Handicapé de débiter ou reprendre une activité professionnelle en s'appropriant les rudiments du bâtiment. Il est à noter que ce domaine d'activité n'est pas forcément celui vers lequel s'orientent les salariés de l'action.

Le dispositif prévoit un encadrement technique et un accompagnement socioprofessionnel propice à optimiser les potentiels de chacun. Une attention individuelle est portée sur les problématiques sociales, mais aussi de santé, logement, budget et mobilité pour lever les freins à l'insertion. Parallèlement, une formation générale, théorique et technique, est intégrée à leur temps de travail.

Cette action est soutenue par différents partenaires, principalement : l'unité territoriale de l'Oise de la Direction du travail et de l'emploi, le Conseil général de l'Oise, la MIEF (particulièrement dans sa mission du suivi des jeunes de moins de 26 ans) et le Pôle Emploi de Crépy-en-Valois.

La Maison de l'emploi est un dispositif initié par la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 dite de programmation pour la cohésion sociale, encore appelée « Loi Borloo ». Son objectif est d'ancrer le service public de l'emploi dans les territoires et de fédérer l'action des différents partenaires pour améliorer le service aux entreprises, aux salariés et aux demandeurs d'emploi.

Toute maison de l'emploi comporte trois volets d'actions :

- observation, anticipation et adaptation au territoire ;
- accès et retour à l'emploi ;
- développement de l'emploi et création/reprise d'entreprises.

De nombreux habitants des territoires des cantons de Dammartin-en-Goële, de Lizy-sur-Ourcq et du Pays de Valois travaillent à Paris ou en proche banlieue. Ils utilisent soit les transports en commun (bus, RER, train, etc.) à partir des gares de Roissy-Pôle, Saint-Mard, Lizy-sur-Ourcq, Crépy-en-Valois, Nanteuil-le-Haudouin, Le Plessis-Belleville et / ou leur véhicule personnel. Cela provoque la congestion des routes avec le risque des retards répétés et a pour conséquence d'augmenter le stress et la fatigue des salariés. Cela pénalise également les employeurs par le manque de productivité et la désorganisation des entreprises.

En 2010, une association, Trav@dist, s'est créée sur le territoire de la CCPV. Elle a pour objectif d'alerter les décideurs sur la nécessité de développer le télétravail.

## La Maison de l'emploi, de l'entreprise et de la formation, Mission locale (MIEF)

En 2011, la MIEF a poursuivi les missions initialement attribuées aux deux anciennes structures (Mission locale et Maison de l'emploi) qui la constituent depuis 2010. La mise en place des dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'aide à l'insertion professionnelle pour des publics ciblés (spécifiquement les jeunes de moins de 26 ans) ou larges (accueil tout public) constitue les axes essentiels de l'action de la MIEF.

Une antenne à Crépy-en-Valois et deux guichets relais MIEF à Nanteuil-le-Haudouin et Betz permettent un rayon d'action sur tout le territoire du Valois.

La MIEF est une association soutenue par la CCPV à hauteur de 157 400 € en 2011.



## Le télétravail

Le contexte socio-économique, écologique et énergétique actuel laisse penser que de nouvelles formes d'organisation du travail émergent. Le télétravail en fait partie. S'il n'est pas exactement une nouvelle forme de mode de travail, il se développe au gré de la connaissance du public et en fonction des problèmes rencontrés qui amènent les personnes en recherche d'emploi, les indépendants, les entreprises à recourir au télétravail.

Les élus du Valois, conscients de cet enjeu, ont rapidement adhéré au projet d'enquête autour du télétravail présenté en juillet 2011 par les Communautés de Communes du Pays de la Goële et du Multien et du Pays de l'Ourcq. Les trois communautés de communes ont décidé de s'associer (convention de partenariat) afin de lancer une enquête relative à la perception qu'ont les entreprises et les salariés du télétravail. Cette enquête a débuté en 2011 dans les deux autres communautés de communes et devrait s'étendre au Valois en 2012.

## Soutenir la diversification de l'économie locale à travers le développement des services et le tourisme

La CCPV souhaite favoriser l'activité touristique sur son territoire pour diversifier l'économie en :

- mettant en valeur les centres-bourgs,
- confortant ou créant des équipements de loisirs, sportifs, de découverte culturelle...
- mettant en place une signalétique de l'ensemble des éléments d'intérêt touristique pour une mise en réseau locale,
- mettant en réseau les activités touristiques et de loisirs du territoire avec les territoires voisins,
- créant ou raccordant les liaisons vertes locales entre elles,
- développant une offre de loisirs de proximité,
- développant une offre d'hébergement.

La mise en réseau de sentiers de randonnée (depuis 2005) et la création d'une voie de circulation douce partagée (piétons, cyclistes, cavaliers...) de 21 km sont les premières étapes de l'aménagement touristique du territoire.

## La voie verte du Valois : une affaire qui roule !

En 2007, les élus de la CCPV approuvaient le principe d'un aménagement de voie verte sur le délaissé ferroviaire reliant Ormoy-Villers à Mareuil-sur-Ourcq. Quatre ans plus tard, le 15 décembre 2011, ils ont voté à plus de 60% la poursuite et la finalisation du projet.

En 2011, les travaux préparatoires ont été menés : débroussaillage, bornage des parcelles acquises auprès de Réseau ferré de France et étude des demandes de certains riverains, levé topographique de la voie et de ses abords.

Dans le même temps, a démarré l'étude d'impact avec des inventaires faune et flore.



Fin d'année 2010 : attribution du marché de maîtrise d'œuvre à la société SEGIC Ingénierie

SEGIC Ingénierie a commencé à élaborer l'étude d'impact et l'avant-projet (AVP). Dans le cadre de l'étude d'impact et du dossier d'incidence Natura 2000, le bureau d'études Biotope, sous-traitant de SEGIC, a réalisé des inventaires de la faune et la flore présentes sur tout le tracé pendant le printemps et l'été 2011.



© CCPV, C. Guérin



▲ Exemple d'une voie verte en Saône-et-Loire visitée par les élus de la CCPV dans le cadre de leur réflexion sur les choix d'aménagement de la future voie verte du Valois © CCPV, C. Guérin

## Les 15 sentiers de randonnée du Valois

Depuis 2006, la CCPV met en place des sentiers de randonnée sur le territoire du Valois. Ces sentiers sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR).

### Chiffres clés

- 9 sentiers sont achevés
- 6 visuels ont été posés sur les panneaux aux entrées des sentiers en 2011
- 3 sentiers ont été inscrits au PDIPR en 2011 (leurs outils de promotion sont en cours d'élaboration)
- 3 sentiers sont, pour le moment, bloqués et pourraient être inscrits au PDIPR en 2012

La CCPV a formé un de ses agents au balisage des sentiers de randonnée. Cela va permettre de baliser au fur et à mesure tous les nouveaux sentiers inscrits au PDIPR et surtout de vérifier tous les ans l'état du balisage sur les autres sentiers.



▲ Randonnées dans le Bois du Roi. © L. Compain

## Manifestation de tourisme équestre : Équi'Oise

**20 et 21 août 2011:** la CCPV a accueilli la 8<sup>ème</sup> édition d'Équi'Oise à Morienvall et Fresnoy-la-Rivière, organisée par le Comité départemental du tourisme équestre.

Cette manifestation rassemble cavaliers et meneurs et constitue l'événementiel annuel permettant de fédérer les pratiquants de la discipline au niveau du département de l'Oise. Ce sont quelque 150 cavaliers qui sont venus pendant un week-end de fête autour du cheval.

### Le programme des festivités avait prévu :

- Une randonnée équestre de 24 km dans la vallée de l'Automne ;
- Des animations ouvertes au public sur le site (baptême poneys, promenade attelage, marché artisanal, jeux...);
- Un défilé dans les rues de Morienvall (cavaliers et attelages).



▲ Équi'Oise 2011 : une randonnée de 24 kilomètres dans la vallée de l'Automne était organisée pour les cavaliers les 20 et 21 août 2011 à Morienvall et Fresnoy-la-Rivière. © CCPV, I. Vincent

La CCPV a recruté une stagiaire en BTS tourisme sur le dossier « Tourisme et handicap ». Suite à son rapport, il a été demandé à SEGIC d'intégrer cette donnée aux études et au projet d'aménagement, notamment pour les handicapés moteurs.

Parallèlement, la CCPV a réfléchi à la possibilité d'obtenir le label « Tourisme et handicap » pour l'aménagement d'une voie verte.

Le service développement touristique de la CCPV a organisé, en juillet 2011, une visite des voies vertes de Saône-et-Loire. L'objectif de ce voyage était d'aider les membres du comité de pilotage dans les choix d'aménagements de la future voie verte du Valois : revêtement, mobilier, accès, signalétique, entretien... afin qu'ils puissent choisir et prendre les décisions les plus pertinentes possibles en fonction du contexte local, du coût des travaux et des retombées possibles de ce projet dans l'économie locale.

**Décembre 2011:** délibération sur l'avant-projet. L'AVP traduisait un coût plus élevé que celui voté en 2010. Trois scénarii ont donc été examinés : abandon du projet de voie verte, adaptation du cahier des charges pour respecter le budget initial ou adaptation du budget pour respecter les engagements techniques et fonctionnels. C'est ce dernier scénario qui a été voté par les élus (à plus de 60%).

Le programme consiste à mettre en place une voie partagée de 3 mètres de large en revêtement lisse pour tous les usagers utilisant des modes de déplacements non motorisés : piétons, cyclistes, rollers, poussettes, fauteuils roulants... Il répond également à la mise en œuvre d'aménagements spécifiques pour les cavaliers uniquement aux abords des ouvrages d'arts et des passages à niveau lors du parcours, qui nécessitent, pour des raisons de sécurité, de séparer les usagers.

### Perspectives

- . Valider les études de la loi Bouchardeau (Loi n° 83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement) en 2012.
- . Lancer l'enquête publique (septembre 2012 ?)
- . Lorsque la phase projet (PRO) sera entérinée par la CCPV et que l'enquête publique sera close, la consultation des entreprises débutera dans le cadre d'un marché de travaux.



# L'ENVIRONNEMENT

**En 2011, la CCPV a été labellisée Qualitri pour la deuxième fois consécutive**

## La gestion des déchets ménagers

### La collecte sélective des déchets

En 2011, chaque habitant a trié en moyenne 127 kg de déchets valorisables, ce qui représente 31 % du poids de la poubelle ménagère.

	Réalisé 2010	Réalisé 2011	
	kg/an/hab	tonnes/an	kg/an/hab
Emballages	24	1 263	24
Papiers	19	970	19
Verre	24	1 407	27
Déchets de jardin	59	3 033	57
Encombrants	5	238	5
DEEE	1	34	1
Ordures ménagères	279	14 876	280

\* Les tonnages d'ordures ménagères ont légèrement augmenté en 2011. Cette hausse s'explique d'une part, par le report en début d'année de quantités de déchets qui n'avaient pas pu être collectés en toute fin d'année, du fait des fortes intempéries perturbant la desserte, et, d'autre part, par l'augmentation sensible du nombre d'habitants en 2011 (au nombre de 52 991 contre 52 786 en 2010).

\* 3 000 tonnes environ de déchets de jardin ont été séparées des ordures ménagères, et donc valorisées par la voie du compostage. Les tonnages collectés de déchets de jardin ont connu une baisse cette année, du fait de la sécheresse marquée.

\* Les analyses menées par le SMVO sur ces déchets triés font apparaître pour 2011 une nette amélioration de la qualité du tri, le taux global de déchets indésirables est passé de 19 % en 2010 à 15 % en 2011.

\* Les quantités des autres déchets collectés sont relativement stables d'une année à l'autre.

Afin de conforter ces résultats, le service de collecte a multiplié les actions de communication de proximité et de sensibilisation sur le tri : contrôle tous les 2 ans de la qualité du tri des emballages dans les 62 communes ; suivi de l'exécution de la collecte ; développement d'un service d'écoute téléphonique des réclamations ; mise à disposition des écoles d'un fonds documentaire sur l'environnement ; suivi du tri dans les immeubles ; informations dans la *Lettre aux Élus* et *Valois la Lettre* ; participation à des animations locales grand public (Nettoyages de printemps, Salon de l'Habitat, fêtes autour du développement durable, forum des associations).

#### Remarque

Un bilan technique et financier de la collecte pour l'exercice 2011 sera dressé dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

### Un service de collecte reconnu deux fois pour sa qualité

Pour la deuxième fois consécutive, le service de collecte de la CCPV a été labellisé « Qualitri » par Eco-Emballages et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), pour la qualité du service rendu auprès des usagers.



### Un service ajusté en 2012

Depuis le 2 avril 2012, la fréquence de collecte des ordures ménagères est adaptée à l'habitat (1 fois par semaine pour l'habitat individuel, et 2 fois par semaine pour l'habitat collectif, et les structures collectives de type établissements scolaires, maisons de retraites, etc).

Dans le cadre du renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers, un diagnostic préalable a permis de constater que la majorité des habitants résidants en habitat individuel (pavillons) n'utilisaient qu'une collecte des ordures ménagères sur les deux prévues à la semaine, et que les camions benne ramassaient jusqu'à 45 % de tonnages en moins lors des secondes collectes. Partant de ce constat, et sachant que l'habitat individuel est prédominant à 80 % sur le territoire du Valois, il est apparu essentiel d'adapter le service au besoin réel des usagers, et de limiter par la même occasion, les coûts de transport et de collecte des ordures ménagères.

### La maîtrise des coûts

Ce dispositif permet de rationaliser le service et vise à limiter l'augmentation des coûts liés au ramassage et au traitement des déchets. Les élus du Valois sont soucieux de mener une gestion économique et performante des déchets ménagers, afin de limiter la pression fiscale.

Le coût (4 972 957 € en 2011) a connu une forte croissance depuis 2000. Aujourd'hui les investissements liés aux constructions d'installations de collecte et traitement des déchets ayant été réalisés, ce budget connaît une phase de stabilisation.

### Des coûts de collecte et de traitement

Pour 100 € dépensés pour la gestion des déchets :

31€ pour la collecte des ordures ménagères

23 € pour le transport et la valorisation énergétique des ordures ménagères

21€ pour la collecte des déchets triés (emballages et papiers, déchets de jardin, verre, encombrants)

18 € pour les déchetteries

4 € pour le transport et le tri des emballages et papiers en centre de tri

3 € pour le compostage des déchets de jardin

### Du côté du traitement

La CCPV adhère au SMVO et finance à ce titre le transport et le traitement des déchets collectés. Elle participe aux groupes de travail et à la promotion de la collecte sélective sur le territoire du SMVO, à travers l'expérimentation de l'extension des consignes de tri pour les emballages ménagers en plastique, en intégrant au tri non seulement les bouteilles, mais aussi les films, pots et barquettes plastiques (lancement le 15 juin 2012), et la collecte mono-flux qui consistera à déposer dans un seul conteneur, les emballages et papiers recyclables (à venir).



© Eco-Emballages, William Alix



© Eco-Emballages

## La CCPV s'engage dans le contrat global pour l'eau de la vallée de l'Automne

### Politique territoriale en matière d'eau et d'assainissement



Suite au contrat rural (2002-2007), la Communauté de communes et l'Agence de l'Eau Seine Normandie ont examiné les possibilités de mener une nouvelle politique contractuelle visant à la préservation de la ressource en eau du territoire. C'est ainsi que la Communauté de communes a animé de 2009 à 2010 la préparation de contrats globaux pour l'Eau sur les bassins versants de l'Automne, de la Nonette et des affluents isariens de l'Ourcq. Seul le premier a été mené à bien.

Les deux autres projets de contrats globaux ont dû être suspendus faute de collectivité qui relaie, dans les délais fixés par l'Agence de l'Eau, l'action d'animation de la Communauté de communes à l'échelle des bassins-versants de la Nonette d'une part, et des affluents isariens de l'Ourcq d'autre part.



▲ Rû de la Sainte Marie à Glaignes © CCPV, A. Pitet

Les partenaires du contrat global de l'Automne s'engagent à réaliser un programme d'actions d'un montant de 21 685 000 € HT sur une durée de six ans (2012- 2017). L'animation de ce contrat a été confiée au Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Automne (SAGEBA). Ce contrat est exécutoire depuis janvier 2012.

Par la signature du contrat global de l'Automne, ce sont 19 maîtres d'ouvrage du bassin-versant (communes, syndicats, communautés de communes) et leurs partenaires financiers, notamment l'Agence de l'Eau Seine Normandie, qui sont mobilisés.

**9 juin 2011:** le conseil communautaire de la CCPV, dans le cadre de ses compétences, « Politique de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau » ainsi que « Contrôle des assainissements non collectifs », a décidé d'adhérer au contrat global de l'Automne. La CCPV pourrait porter la maîtrise d'ouvrage d'études ou de travaux en eau potable, et notamment participer à la recherche d'une nouvelle ressource en eau potable dans le secteur amont du bassin-versant de l'Automne (communes de Feigneux, Russy-Bémont, Vaumoise, Vauciennes), en concertation avec la ville de Villers-Cotterêts, dans le but de finaliser l'étude de schéma directeur d'alimentation en eau potable pour ce secteur. Le budget de ce premier projet est estimé à 50 000 €HT, à échéance 2013.

### Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le SPANC de la Communauté de communes est géré en régie avec un marché de prestations de services depuis 2006. Suite à l'arrivée à échéance du délai d'exécution du premier marché public à la fin du mois d'octobre 2010, un nouveau marché a été passé avec la société VEOLIA Eau.

La société VEOLIA Eau s'est donc vu confier pour une durée de quatre ans la réalisation des contrôles.

Les contrôles dévolus à VEOLIA Eau concernent :

- les contrôles de conception-implantation et de bonne exécution des assainissements non collectifs neufs ou réhabilités (environ 80 contrôles en 2011) ;
- les contrôles des assainissements non collectifs existants dans le cadre d'une vente immobilière devenus obligatoires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 (141 contrôles en 2011) ;
- les contrôles diagnostics des assainissements non collectifs existants. En 2011, ce sont 522 installations qui ont été visitées sur les communes de Mareuil-sur-Ourcq, Bouillancy, Reez-Fosse-Martin, Russy-Bémont, Bonneuil-en-Valois, Morienvall, Rocquemont et Trumilly. L'objectif est de pouvoir disposer en 2013 d'un état des lieux du parc des installations du territoire (environ 3 500), et de pouvoir définir avec les financeurs (Agence de l'Eau Seine Normandie et Conseil général de l'Oise) un programme de travaux de réhabilitation prioritaires. Rappelons que le coût de ces contrôles diagnostics est financé à 60 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. En 2011, la redevance correspondant à ce contrôle était de 27,40 € TTC facturée par VEOLIA Eau au moment de la remise du rapport de contrôle.

En outre, la CCPV a continué à être associée par la commune d'Authueil-en-Valois au suivi du programme de réhabilitation de 115 installations d'assainissement non collectif.



Un bilan technique et financier du SPANC pour l'exercice 2011 figure dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC.



▲ La commune d'Authueil-en-Valois présente sa campagne de réhabilitation des assainissements non collectifs aux élus de la commission Eau Assainissement de la CCPV en présence des entreprises ACM Ricbourg, la Compiègnoise de Travaux, le bureau d'études Amodiag et VEOLIA Eau. © CCPV, A. Pitet

# LES SERVICES À LA POPULATION

**Tous les services proposés par la CCPV ont vu leur fréquentation progresser en 2011**

## Picardie en ligne, un outil pérenne au service de l'emploi



Pour chacun de ces sites, un animateur est présent en permanence pour informer, expliquer et accompagner les utilisateurs. L'inscription est gratuite pour les habitants du Valois. Elle ouvre droit à une dizaine d'heures d'initiation réparties en plusieurs sessions d'une heure et demie environ. Par ailleurs, un accès libre est mis à disposition, lors de créneaux horaires hebdomadaires.

Les espaces publics numériques du Valois bénéficient d'un label Pôle excellence thématique « Insertion » décerné par le Conseil régional de Picardie. Dans ce cadre, le dispositif est principalement mis à profit à des fins de recherche d'emploi ou de formation professionnelle.

Les demandeurs d'emploi peuvent y bénéficier d'une aide à la réalisation de CV (fond et forme), à la création et l'utilisation d'une boîte aux lettres électronique, à la découverte de sites et moteurs de recherche d'emploi sur Internet.

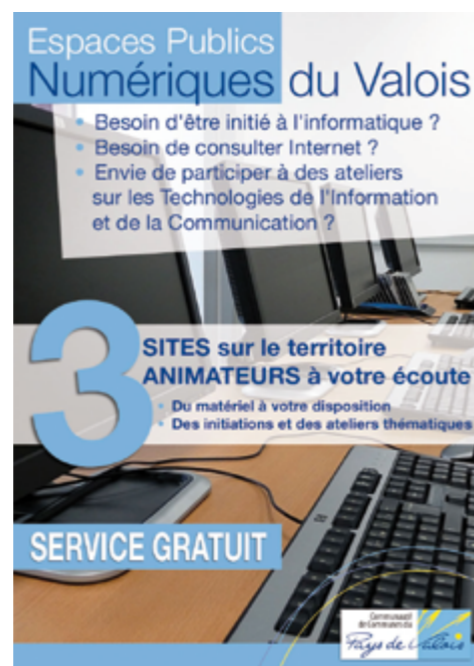
Picardie en ligne est un réseau régional de sites d'initiation à l'informatique et aux nouvelles technologies d'information et de communication.

La CCPV finance en grande partie cette action et la met en œuvre, en partenariat avec le Conseil régional de Picardie. Plusieurs sites sont présents sur le territoire du Valois : Betz, Crépy-en-Valois et Nanteuil-le-Haudouin.

Trois axes principaux sont développés : initiation à l'utilisation d'Internet de l'informatique et du multimédia ; mise en place d'ateliers d'animation de développement personnel ; recherche d'emploi ou de formation.

### Chiffres 2011

**124 nouvelles inscriptions, soit 24% de plus qu'en 2010**  
**1 883 personnes accueillies : 56% à Crépy-en-Valois**  
**29% à Nanteuil-le-Haudouin et 15% à Betz**  
**Fréquentation majoritairement féminine (60% à Betz)**  
**49% d'usagers sans emploi sur le site de Crépy-en-Valois**



## Valois mobilité

Valois mobilité est un service de transport à la demande destiné à deux types de déplacements :

- volet « Insertion » : pour les déplacements des bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active, dispositif remplaçant le RMI), demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en recherche d'emploi accompagnés par la Mission locale ;
- volet « Santé » : pour les déplacements liés à la santé qui ne sont pas pris en charge par la Sécurité sociale.

### Chiffres 2011

**370 courses, soit 14,5% de plus qu'en 2010**  
**Dont 85% pour le volet insertion (2% de moins qu'en 2010)**  
**dont 70% à l'intérieur du Valois**  
**Dont 15% pour le volet santé (autant qu'en 2010)**  
**dont 70% hors du territoire communautaire**  
**Répartition des localisations de dépôts :**  
**67% dans le canton de Betz (69% en 2010)**  
**20% dans celui de Crépy (contre 16%)**  
**13% dans celui de Nanteuil (contre 15%)**



Valois Mobilité

### Conditions financières

Volet insertion : le bénéficiaire doit s'acquitter d'une somme forfaitaire de 4 € l'aller-retour (ou 2 € l'aller simple) si son déplacement a lieu à l'intérieur du territoire du Valois. Dans le cas d'un déplacement hors limite du Valois, la somme forfaitaire est doublée.

Volet santé : le bénéficiaire doit s'acquitter de la moitié de la course, l'autre moitié étant prise en charge par la CCPV.

Depuis juin 2010, une limite du nombre moyen de courses par usager ou foyer est en vigueur. Cette démarche a été entreprise afin d'éviter une utilisation abusive du dispositif Valois mobilité.

Par ailleurs, une promotion de ce dispositif auprès des habitants du Valois va être effectuée lors du premier trimestre 2012 auprès des habitants du Valois, afin d'élargir nombre de personnes qui pourraient bénéficier de Valois mobilité.

Le visuel Valois mobilité a été créé en 2011. Il illustre tous les supports de communication du service. © CCPV

# LE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

**La CCPV soutient la professionnalisation des associations et leur rayonnement communautaire**



▲ Le gymnase Gérard de Nerval à Crépy-en-Valois est géré par la CCPV depuis novembre 2011. © CCPV, M. Cartigny  
▶ L'équipe des gardiens de gymnase (de gauche à droite : Bernard Dumay, Philippe Tessier, Laurent Riboulet, Anthony Renaux – absent sur la photo : Roland Barbier) et Jean-Louis Démarez, responsable des services à la population à la CCPV. © CCPV, C. Guérin



## Les équipements sportifs

### Les gymnases

La CCPV gère quatre gymnases à Betz (Marcel Pagnol), Crépy-en-Valois (Jules Michelet) et, depuis novembre 2011, Gérard de Nerval et Nanteuil-le-Haudouin (Marcel Villiot).

Ces équipements ont pour mission première l'accueil des collégiens du Valois et, dans un deuxième temps, des associations sportives.

Comme chaque année, une partie du matériel sportif a été renouvelé et les vérifications techniques des installations électriques et de sécurité ont été effectuées afin de garantir une sécurité maximale aux différents utilisateurs.

L'entretien courant et la surveillance sont assurés par un gardien présent sur chaque site. Parallèlement, un agent d'entretien technique est mis à disposition de ces quatre structures afin d'intervenir pour effectuer diverses réparations courantes.

**En fin d'année 2011, une démarche nouvelle d'intervention technique ponctuelle a été expérimentée.** Il s'agit de rassembler les 4 gardiens et l'agent d'entretien au sein d'un gymnase pendant plusieurs jours des vacances scolaires, période où la fréquentation est plus restreinte qu'habituellement. À cette occasion, une opération de grande ampleur (nettoyage ou réparation importante) est menée. Cette action ponctuelle très efficace se poursuivra en 2012.

### Le Centre aquatique du Valois

2011 est la deuxième année d'existence du Centre aquatique du Valois et sa fréquentation (221 000 entrées) montre la réussite de cet équipement intercommunal.

Concernant l'accueil des scolaires (niveaux primaire et secondaire), le cumul annuel s'élève à plus de 40 000 élèves qui ont pu bénéficier des cours de natation dispensés par l'équipe du Centre aquatique, conformément aux orientations pédagogiques définies par l'Éducation nationale dans le cadre de l'apprentissage des activités nautiques.

La CCPV assure la maîtrise d'œuvre et la prise en charge financière du transport des élèves du cycle primaire du Valois vers le centre aquatique. Ce dispositif concerne le déplacement d'élèves de 46 communes du Valois, pour un nombre de personnes à véhiculer qui s'élève en moyenne à plus de 2 000 par semaine.

De nombreuses associations bénéficient de l'accès au Centre aquatique pour leurs entraînements, ainsi que pour l'accueil de compétitions.

Parallèlement, l'année 2011 a vu la reconduction d'animations thématiques initiées l'année précédente. La fréquentation a confirmé l'intérêt du public pour ces manifestations événementielles.

### Liste des associations subventionnées au titre de l'année 2011

ANESI Guillaume Cale Nanteuil-le-Haudouin	1 600 €
Arts et Notes	3 000 €
Automne Villages	1 500 €
Aux cuivres citoyens ! MJC Feigneux	1 000 €
Bols d'Air	500 €
Centre Social de Crépy-en-Valois	15 000 €
Centre Social Rural de Betz	15 000 €
Centre Social Rural de Nanteuil-le-Haudouin	15 000 €
Chant Libre	2 000 €
FSE Gérard de Nerval Crépy-en-Valois	1 932 €
FSE Guillaume Cale Nanteuil-le-Haudouin	2 800 €
FSE Jean de la Fontaine Crépy-en-Valois	2 960 €
FSE Marcel Pagnol Betz	1 756 €
Jours de Fêtes ! MJC Feigneux	2 000 €
Les ADEX	2 000 €
MJC Culture Crépy-en-Valois	9 000 €
Musée de l'archerie et du Valois	3 000 €
Office de tourisme Crépy-en-Valois	5 250 €
Office de tourisme Ermenonville	1 420 €
Radio Valois Multien	15 000 €
Roches et Carrières	2 500 €
Société histoire et archéologie du Valois	500 €
Association éducative « Sport Libre »	6 500 €
Usines à danses	15 000 €

Le Conseil communautaire du 26 mars 2009 a voté les modifications d'attribution des subventions en faveur des associations, selon les modalités suivantes : présenter un projet pérenne ou ponctuel, dont la réalisation est assurée par des professionnels et/ou du personnel qualifié ; présenter un intérêt communautaire (rayonnement sur le Valois et/ou à l'extérieur du Valois).

Il est à noter par ailleurs que les associations sportives ne sont pas éligibles aux demandes de subventions, car le sport n'est pas une compétence prise en bloc par la CCPV. En outre, par ses compétences « gymnases et centre aquatique », la CCPV soutient largement les associations sportives, par la mise à disposition de ses gymnases.

Le formulaire de demande de subventions est à télécharger sur le site [www.cc-paysdevalois.fr](http://www.cc-paysdevalois.fr), onglet « actions, services et projets », rubrique « culture, vie associative ».

Au titre des associations diverses, des Centres sociaux et des projets de territoire, 24 associations ont été subventionnées par la CCPV en 2011.

Au-delà de son soutien financier aux associations du Valois, la CCPV assure également la gestion de la rubrique associations de son site internet. En effet, la présentation des associations, de leurs actions ou manifestations permet de promouvoir les activités culturelles, sportives, économiques et sociales du territoire.

Associations sportives accueillies : compagnies d'arc, twirling-bâton, tennis, volley-ball, tennis de table, gymnastique, basket-ball ..., pour leurs entraînements hebdomadaires ou pour des stages, rencontres amicales ou compétitions de niveau départemental, régional voire national.

Afin de mieux garantir la conformité des sites et préserver leur confort d'utilisation, un règlement intérieur est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Ce document constitue la référence en termes de conduites à tenir par tous les utilisateurs.

Celui-ci est affiché à l'entrée de chacune des 4 salles. Il peut être consulté ou transmis sur simple demande écrite ou par courriel aux services à la population de la CCPV.

#### Gymnase de Nanteuil-le-Haudouin

Lors des vacances de Noël 2011, la réfection de l'éclairage de l'aire sportive, la vérification de tous les points de fixation du mur d'escalade, le lessivage des murs, portes et sanitaires des quatre vestiaires et décapages des surfaces au sol communes, un nouveau mode de rangement de tous les équipements et le traitement anti-bactéricide de la salle de gymnastique ont été effectués.



# L'ANIMATION CULTURELLE

**Les concerts, animations et ateliers ont concerné l'ensemble du territoire.  
Trois pôles d'activité sont gérés directement par le service culturel**

## Les interventions en milieu scolaire

**Canton de Nanteuil-le-Haudouin :** 9 communes (Ermenonville, Eve, Lagny-le-Sec, Le Plessis-Belleville, Montagny-Sainte-Félicité, Nanteuil-le-Haudouin, Oignes, Sennevières, Sully-le-Long), 41 classes (8 maternelles, 32 élémentaires et 1 Clis, et environ 1 025 enfants.

**Canton de Betz :** 8 communes (Antilly, Bargny, Betz, La Villeneuve-sous-Thury, Marolles, Ormoy-le-Davien, Rosoy-en-Multien, Villers-Saint-Genest), 14 classes (2 maternelles et 12 élémentaires) et environ 350 enfants.

**Canton de Crépy-en-Valois :** 10 communes (Auger-Saint-Vincent, Crépy-en-Valois, Glaignes, Gondreville, Lévigien, Morierval, Ormoy-Villers, Russy-Bémont Séry-Magneval, Trumilly), 38 classes (3 maternelles et 35 élémentaires) et environ 950 enfants.

**Septembre 2011 :** un projet d'intervention musicale a concerné 93 classes venant des 3 cantons et de 27 communes.

Les interventions en milieu scolaire ont concerné en 2011, 2 325 enfants sur l'ensemble du territoire. w sont dispensées par une équipe de cinq intervenants.

Chaque année à la fin du mois de mai, une brochure est éditée, regroupant l'ensemble des spectacles organisés par les écoles au mois de juin en lien avec les projets musicaux développés dans l'année. Cette brochure, sous le titre *Musique à l'école*, est communiquée à l'ensemble des maires de la CCPV.

### Cuivres à l'école : une expérience qui se développe

Depuis la rentrée de septembre 2010, une expérience d'initiation aux instruments de la famille des cuivres (trompette, trombone et cor) a été mise en place au sein de l'école de Rosoy-en-Multien. À la rentrée de septembre 2011, deux classes de cycle 3 ont adhéré au projet.

Le travail se présente en deux moments complémentaires : travail par groupe instrumental puis travail en orchestre réunissant l'ensemble des élèves.

Les instruments sont la propriété de la CCPV. Ils sont prêtés aux enfants durant toute l'année scolaire.

Ces séances sont coordonnées par Corinne Flament, intervenante à la CCPV mais aussi professeur de cor à l'emdV. Elle est entourée de deux professeurs de l'emdV : Alexandre Lévesque, trompettiste et Jean-Claude Leroy, tromboniste.



▲ Une élève s'exerce au cor, instrument enseigné à l'emdV par Corinne Flament. © emdV, D. Kinic

## Activités extrascolaires

### Détail des ateliers

Temps de cantine (Crépy-en-Valois) : 2h15/hebdo

Crèche (Crépy-en-Valois) : 1h30/hebdo

Halte-jeux (Crépy-en-Valois) : 1h30/hebdo

Maison familiale (Vaumoise) : 1h15/hebdo

Temps de cantine (Marolles) : 45 mn/hebdo

Périscolaire (Auger-Saint-Vincent) : 1h/hebdo

Pavillon Girardin, centre des grands traumatisés (Ermenonville) : 3h/hebdo

RAM/RAMSO (Crépy-en-Valois - Le Plessis-Belleville) 1h/hebdo

Périscolaire (Crépy-en-Valois) : 45 mn/hebdo

Il s'agit des activités de sensibilisation qui ne se déroulent pas dans le temps ou l'espace scolaire. Elles sont en développement constant ainsi que les demandes de diverses structures. Elles représentent un volume hebdomadaire global de 13 heures, réparties entre différents intervenants.



▲ Le 13 mai 2011, l'Orchestre de Picardie jouait Schumann, Schoeck et Beethoven à Lévigien pour les MusiVales © CCPV, service culturel, D. Kinic

## Les MusiVales

Par décision communautaire, le nombre de concerts de la saison musicale de la CCPV a été réduit.

Sept concerts ont été donnés à Betz, Lévigien (deux concerts), Le Plessis-Belleville, Marolles et Péroy-lès-Gombries (deux concerts).



▲ Le spectacle musico-théâtral de Jean de La Fontaine *Je me sers d'animaux pour instruire les hommes* s'est déroulé à Péroy-lès-Gombries le 15 avril 2011 dans le cadre des MusiVales © CCPV, service culturel, D. Kinic



Concerts donnés en 2011 :

- **29 janvier**, Le Plessis-Belleville : Quatuor Joachim (Dvorak, Beethoven et Tchaikovsky)

- **12 mars**, Péroy-lès-Gombries : *La Fille d'Abou Djamil*, création d'un conte musical libanais sur une musique originale du compositeur syrien Kareem Roustom. Spectacle également présenté en scolaire la veille du concert.

- **3 avril**, Betz : Cordoba Reunion, jazz argentin

- **15 avril**, Péroy-lès-Gombries : *Je me sers d'animaux pour instruire les hommes*, spectacle musico-théâtral sur les Fables de Jean de La Fontaine)

- **13 mai**, Lévigien : Orchestre de Picardie (Schumann, Schoeck et Beethoven)

- **18 juin**, Marolles : Les Musiciens du Valois, *Quatre saisons de Vivaldi*

- **20 novembre**, Lévigien : les Musiciens du Valois, *Du vent dans les cordes*



▲ Démonstration d'un duo guitare et violon par les élèves de l'emdV © emdV, D. Kinic

## Association Musique en Valois

L'école de musique intercommunale du Valois est gérée depuis sa création en septembre 2000 par l'association Musique en Valois. Elle est subventionnée par la CCPV (226 400 € en 2011).

Avec 237 élèves en 2011, l'emdV occupe une place importante sur le territoire du Valois. L'équipe dirigeante a été renouvelée : une nouvelle directrice et une nouvelle présidente ont pris leur fonction en septembre 2011.

L'emdV a vu ses effectifs augmenter pour la rentrée 2011/2012, en passant de 237 élèves à 242 (de tous âges). 28 professeurs assurent les cours des 20 instruments enseignés au sein de l'école sur les 7 sites de cours.

Un des points forts de l'emdV est la participation des élèves aux pratiques collectives. Il existe 13 pratiques collectives au sein de l'emdV : trois formations d'orchestre pour tous les âges, trois ensembles instrumentaux (clarinettes, saxophones, guitares), deux chorales (enfants et adultes), deux ateliers de musique de chambre (instrumentistes et chanteurs) et trois ateliers de musiques actuelles (jazz manouche, jazz groove et atelier cuivres).

Depuis novembre 2010, l'emdV participe, en partenariat avec la CCPV, à la mise en place d'ensembles de cuivres au sein des écoles primaires. Une classe de CM2 dans la commune de Rosoy-en-Multien a commencé l'apprentissage d'un instrument. Trois instruments ont été proposés : la trompette, le trombone et le cor. À la rentrée de septembre 2011, vu son succès, cette expérience s'est prolongée à l'école de Rosoy-en-Multien. Le projet regroupe maintenant 50 élèves de CM1 et CM2.

L'école de musique organise régulièrement des auditions pour permettre aux élèves de jouer en public. Un moment fort est la fête des ensembles qui réunit les différentes formations de l'école à Péroy-lès-Gombries pour une soirée musicale en juin.

En septembre 2011, l'emdV a ouvert une classe de guitare électrique pour compléter l'enseignement de la musique actuelle déjà présent avec l'enseignement de la guitare basse et la batterie.

L'emdV est ouverte à tous : enfants et adultes.



# LE SOUTIEN AUX COMMUNES

## Le secours incendie

Depuis 1999, la CCPV assume une contribution versée au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS). Elle participe également aux dépenses du Centre de première intervention basé à Brégy.

Pour l'année 2011, la contribution de la CCPV au service de secours et d'incendie s'est élevée à 1 650 270 € (1 647 466 € pour le SDIS, et 2 804 € pour le CPI de Brégy). Cela représente une augmentation de 1,3 % par rapport à l'année précédente.



© CCPV, A. Pitet

# LA COMMUNICATION EXTERNE

## La CCPV a adopté une charte graphique et diversifié ses publications

Concevoir, proposer et mettre en œuvre une stratégie de communication institutionnelle à l'échelle du territoire du Pays de Valois, telle est la mission du service de la communication de la CCPV.

Ses activités essentielles sont les suivantes : conception et suivi de fabrication des publications, organisation des manifestations événementielles, relations avec les médias, suivi du site internet.

Il apporte également assistance et conseil aux différents pôles de la CCPV dans leurs actions de communication.

## Fonctionnement du service

Le service s'appuie sur une commission communication, présidée par Daniel Léger, maire de Lévigien. Chargée d'analyser les propositions faites par le responsable et son équipe, elle est également force de propositions. Deux réunions ont eu lieu en 2011 (avril et octobre).

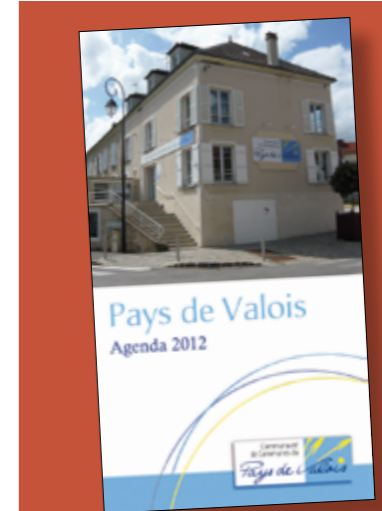
## Les publications institutionnelles

En 2011, la CCPV s'est dotée d'une charte graphique applicable à l'ensemble de ses produits d'édition. Il s'agit d'un outil indispensable à l'identification et la reconnaissance de la Communauté de communes par ses habitants, ses élus et ses partenaires.

La CCPV a lancé un appel d'offres pour pérenniser ses principales publications sur trois ans (Lettre d'information aux habitants, Lettre aux élus, rapport d'activité des services et calendrier de collecte des déchets ménagers). Attribué par le Conseil communautaire à la mi-décembre 2011, ce marché court jusqu'en 2014 inclus.

Enfin, un comité éditorial a été mis en place pour les supports d'information aux habitants et aux élus.

Pour être à même d'illustrer l'ensemble des publications, la CCPV a investi dans un logiciel professionnel de gestion d'images. Une photothèque a été créée. En constante évolution, elle est à la disposition de l'ensemble des services.



La ligne éditoriale des publications CCPV change. Les articles sont plus courts, moins techniques, agrémentés d'encadrés, de schémas, de graphiques et plus largement illustrés. La forme quant à elle se modernise. Les maquettes sont revisitées : plus d'aération entre les articles, la généralisation de plusieurs entrées de lecture dans la page, le tout offrant au lecteur une navigation plus libre et plus souple.

### Les parutions en 2011 :

- *Valois la lettre* (support d'information pour les habitants) : 1 numéro (8 pages), en septembre, dossier budget 2011 de la CCPV ;
- *La lettre aux élus* : 1 numéro (4 pages), en février ;
- *Rapport d'activité des services 2010* : paru en juin (36 pages) ;
- *Projet de territoire de la CCPV* : conception, réalisation et diffusion électronique :
  - . Lettre d'information thématique : 7 numéros de juin à décembre ;
  - . 5 questions pour comprendre : explication du Projet de territoire ;
  - . Les orientations 2012-2022 ;
- *Carte de vœux 2012* : deux versions (papier et électronique) et création d'un timbre personnalisé, en décembre ;
- *Plan du territoire (1)* : carte + informations patrimoine/tourisme, paru en janvier ;
- *Agenda de poche 2012 (1)* : calendrier 12 mois avec la présentation de la CCPV (fonctionnement, composition, services), paru en décembre.

Au titre de son rôle d'aide et de conseil aux services de la CCPV, l'équipe de la communication a collaboré à la création d'une lettre d'information électronique trimestrielle en matière de développement économique, à Valois mobilité (création logo et flyer) et à Picardie en ligne (création flyer).

(1) Financé intégralement grâce à la régie publicitaire et distribué dans tous les foyers du Pays de Valois.

## Relations publiques

### Manifestations de 2011 :

- Ils entreprennent dans le Valois (28 mars, Le Plessis-Belleville)
- Inauguration du Centre multiservices du canton de Betz (7 avril, Betz)
- Journée Portes ouvertes à l'Espace Valois Entreprendre (8 avril, Le Plessis-Belleville)
- Salon de l'habitat du Valois (14-15 mai, Crépy-en-Valois)
- Équid'Oise, (20-21 août, Fresnoy-la-Rivière et Morienvall)
- Forum des associations (3 septembre, Crépy-en-Valois)
- Visite du Potager du Rouge gorge, pour les Trophées de l'initiative 2011 (7 octobre, Morienvall)
- Rencontres économiques du Valois (8 décembre, Lévigney)

Le service de la communication a organisé 8 événements sur le territoire, manifestations grand public ou plus institutionnelles.

Chaque mois, tout nouvel habitant du Pays de Valois reçoit un courrier du Président de la CCPV à son domicile.

L'instance intercommunale lui est présentée et de nombreux documents pratiques lui sont adressés.

Au siège de la CCPV, à Nanteuil-le-Haudouin, une attention particulière est portée à l'affichage d'informations pratiques, culturelles, administratives, à destination des passants. De la documentation est sélectionnée et mise à la disposition des visiteurs des trois bâtiments que compte le siège administratif.



## Médias

En 2011, rédaction de 7 communiqués de presse, suivis par 7 dossiers et 7 press-books.

48 éditions d'une revue de presse hebdomadaire ont été réalisées. Dans le même esprit, un fonds documentaire technique a été créé sur informatique.

Le service de la communication assure l'essentiel des relations avec les journalistes. Véritable porte d'entrée pour les médias, il est chargé de les renseigner ou de leur organiser des entretiens avec les élus.

Les événements sont systématiquement médiatisés.

Une veille médiatique des retombées est assurée par le service.

## Site internet et réseaux sociaux

La mise à jour est hebdomadaire.

Depuis juillet, la CCPV a investi le réseau social Facebook. Fin 2011, sa page comptait quelque 62 fans (élus, habitants, partenaires institutionnels, personnels), soit en moyenne +10 par mois.

Indicateurs sur la fréquentation 2011

- 70 140 visiteurs (environ +8 000 par rapport à 2010), pic en janvier avec 6 800 visiteurs en un mois.
- 305 100 pages vues (environ +98 900 par rapport à 2010), pic en décembre avec 36 600 pages vues en un mois.

## Diffusion de l'information

Parce qu'il est capital de détenir des fichiers de diffusion performants pour avoir une communication ciblée donc efficace, le service a remis à plat et réorganisé l'ensemble des données dont disposait la CCPV.

Ce travail de mise à jour, souvent fastidieux, de longue haleine, est pourtant indispensable à une structure telle que la nôtre. Aujourd'hui, le service de la communication est l'unique référent des services pour la diffusion d'information.

Il est à noter que pour la première fois en 2011, un fichier exhaustif des adresses électroniques des délégués communautaires a été constitué. La CCPV peut ainsi informer ses élus rapidement tout en préservant l'environnement (économie de papier notamment).

## Accueil de stagiaires

En 2011, deux stagiaires ont été accueillies par le service de la communication :

- Profil webmaster pour une personne en reconversion professionnelle (4 semaines)
- Profil chargée de communication pour un stage de deuxième année de BTS Communication (6 semaines)



### Communauté de Communes du Pays de Valois

37 bis rue Gambetta  
60440 Nanteuil-le-Haudouin

Téléphone : 03 44 88 05 09

Télécopie : 03 44 87 67 81

e-mail : info@cc-paysdevalois.fr

www.cc-paysdevalois.fr

### Horaires

Lundi, mardi :  
8 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 17 h 45  
Mercredi, jeudi :  
8 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 17 h 30  
Vendredi :  
8 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 16 h 30

### Établie à Nanteuil-le-Haudouin, la CCPV est actuellement répartie sur trois sites :

#### 37 bis rue Gambetta :

Accueil  
Présidence  
Direction générale des services  
Services à la population  
Communication  
Aménagement et développement du territoire  
Développement économique  
Patrimoine, tourisme  
Environnement : eau et assainissement

#### 7 rue de la Couture :

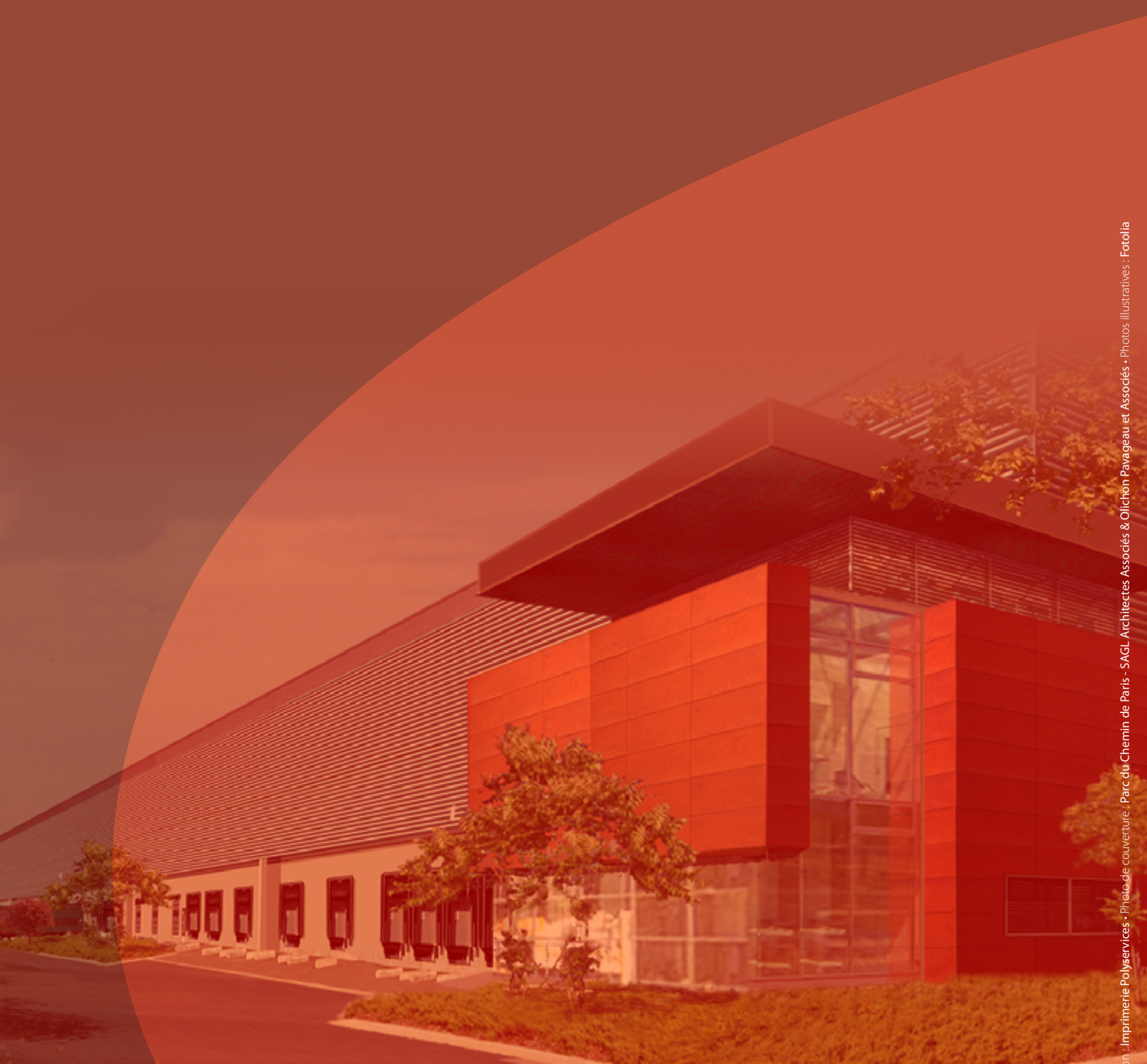
Environnement : déchets  
Service financier  
Administration générale  
Ressources humaines

#### 32 rue Gambetta :

Service culturel et musical

## Liste des sigles acronymes

<b>ADEX</b> : les ateliers d'expressions	<b>DEEE</b> : déchets d'équipements électriques et électroniques	<b>POS</b> : plan d'occupation des sols
<b>AIDEFI</b> : association interentreprises pour le développement de l'emploi, de la formation et de l'insertion	<b>DELD</b> : demandeur d'emploi de longue durée	<b>PRO</b> : projet
<b>ANESI</b> : association nationale d'éducation, de socialisation et d'insertion	<b>EMDV</b> : école de musique intercommunale du Pays de Valois	<b>PSC1</b> : prévention et secours civiques de niveau 1
<b>APRE</b> : aide personnalisée au retour à l'emploi	<b>EPCI</b> : établissement public de coopération intercommunale	<b>PSO</b> : pays du Sud de l'Oise
<b>AVP</b> : avant-projet	<b>EVE</b> : espace Valois entreprendre	<b>RAM</b> : relais assistantes maternelles
<b>BIL</b> : bâtiment industriel locatif	<b>FRAPP</b> : fonds régional d'appui aux Pays de Picardie	<b>RAMSO</b> : regroupement des assistantes maternelles du Sud de l'Oise
<b>CAT</b> : centre d'aide par le travail	<b>FSE</b> : foyer socio-éducatif	<b>REV</b> : rencontres économiques du Valois
<b>CCPV</b> : communauté de communes du Pays de Valois	<b>GEV</b> : groupement des entreprises du Valois	<b>RSA</b> : revenu de solidarité active
<b>CLIS</b> : classe pour l'inclusion scolaire	<b>MIEF</b> : maison de l'emploi, de l'entreprise et de la formation, mission locale	<b>SCoT</b> : schéma de cohérence territoriale
<b>CPES</b> : centre de prévention et d'éducation pour la santé	<b>MJC</b> : maison des jeunes et de la culture	<b>SDIS</b> : service départemental d'incendie et de secours
<b>CPI</b> : centre de première intervention	<b>MSF</b> : maison de la solidarité et de la famille	<b>SIG</b> : système d'information géographique
<b>CRTE</b> : centre régional du tourisme équestre	<b>PDIPR</b> : plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée	<b>SMVO</b> : syndicat mixte de la vallée de l'Oise
<b>CSR</b> : centre social rural	<b>PFIL</b> : plate-forme d'initiative locale	<b>SPANC</b> : service public d'assainissement non collectif
<b>CU</b> : code de l'urbanisme	<b>PLU</b> : plan local d'urbanisme	<b>SRU</b> : (loi) solidarité et renouvellement urbains
	<b>PNR</b> : parc naturel régional	<b>TH</b> : travailleur handicapé
		<b>ZAEI</b> : zone d'activités économiques intercommunale



Que soient remerciés l'ensemble des partenaires de la collectivité, au premier rang desquels se trouvent l'État, le Conseil régional et le Conseil général sans lesquels les actions et les projets mis en œuvre par la CCPV ne pourraient voir le jour.

Directeur de la publication : Arnaud Foubert  
Rédacteur en chef : Anne-Claire Choquer  
Rédacteur en chef adjoint : Caroline Guérin  
Secrétaire de publication : Annabelle Pitet